

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, autorité compétente reconnue par la Commission européenne pour la mise en œuvre de la réglementation européenne relative à la production biologique, est en charge de la gestion des demandes de dérogations individuelles permises par ce cadre réglementaire.

Demande de dérogation " Nourrissement des abeilles au moyen de miel, de pollen, de sirops de sucre ou de sucre biologiques "
Article 3.6 du règlement (UE) 2020/2146

Formulaire à envoyer par courrier électronique ou postal à l'INAO (voir précisions en page 3)

Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément au règlement délégué (UE) 2020/2146, et notamment à son article 3, paragraphe 6 :

Critère 1 :

Lorsque la survie de la colonie est menacée, le nourrissement des abeilles est possible.

Critère 2 :

Le lien entre un événement catastrophique (incendies, incident environnemental...) autre que les conditions climatiques et l'entrave de la production de nectar ou de miellat doit être avéré.

Critère 3 :

Seuls le miel, le pollen, le sucre et le sirop de sucre biologiques sont autorisés dans l'alimentation des abeilles.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

ATTENTION

La demande de dérogation doit être réceptionnée par l'INAO **avant tout nourrissement des abeilles.**

La dérogation n'est considérée comme accordée **qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.**

Demande de dérogation
" Nourrissement des abeilles au moyen de miel, de pollen, de sirops de sucre
ou de sucre biologiques "

Article 3.6 du règlement (UE) 2020/2146

IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Numéro Bio (voir portail de notification Agence Bio) :

NOM et Prénom :

Adresse :

Code postal et commune :

N° Téléphone :

E-mail :

1. Cause de l'entrave de production de nectar et/ou de miellat :

Contamination par des substances toxiques Incendie

Autre événement catastrophique

Précisez :

Veillez joindre tous justificatifs ou documents utiles.

2. Quantité de miel, pollen, sucre ou sirop de sucre biologiques dans l'alimentation des abeilles pendant la période dérogatoire :

Nombre de ruches ou colonies biologiques sur l'exploitation :

Dans l'alimentation des abeilles pendant la période dérogatoire, indiquez la quantité en kg de :

Miel biologique :

Pollen biologique :

Sucre biologique :

Sirop de sucre biologique :

Période d'alimentation prévue (*précisez la période*) : duau

Ce formulaire dûment complété doit être transmis par courrier électronique ou postal à la délégation territoriale compétente de l'INAO qui pourra solliciter l'avis de votre organisme certificateur.



Département où se situe le siège de votre exploitation	Adresse de la délégation territoriale compétente
14, 22, 27, 29, 35, 50, 56, 61, 76, 971, 972, 973	INAO - Délégation territoriale Ouest derogbiotouest@inao.gouv.fr 6 rue Fresnel – 14000 CAEN
18, 28, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 53, 72, 85	INAO - Délégation territoriale Val de Loire derogbiotvdl@inao.gouv.fr 16 rue du Clon – 49000 ANGERS
16, 17, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86	INAO - Délégation territoriale Aquitaine-Poitou-Charentes derogbiotapc@inao.gouv.fr Site de Pau – Maison de l'Agriculture – 124 boulevard Tourasse – 64078 PAU Cedex
03, 15, 19, 23, 43, 63, 87	INAO - Délégation territoriale Auvergne Limousin derogbiotdl@inao.gouv.fr Village d'entreprises – 14 avenue du Garric – 15000 AURILLAC
02, 08, 10, 51, 52, 54, 55, 57, 59, 60, 62, 67, 68, 75, 77, 78, 80, 88, 91, 92, 93, 94, 95	INAO - Délégation territoriale Nord-Est derogbiotne@inao.gouv.fr Site d'Epernay – 43 rue ter des Forges – 51200 EPERNAY
01, 21, 25, 39, 42, 58, 69, 70, 71, 73, 74, 89, 90	INAO - Délégation territoriale Centre-Est derogbiotce@inao.gouv.fr 37 boulevard Henri Dunant – CS 80140 – 71040 MACON Cedex
2A, 2B, 04, 05, 06, 13, 07, 26, 38, 83, 84	INAO - Délégation territoriale Sud-Est derogbiotse@inao.gouv.fr Forum Courtine – ZA Courtine 610 avenue du Grand Gigognan – BP 60912 – 84090 AVIGNON CEDEX 9
09, 11, 12, 30, 31, 32, 34, 46, 48, 65, 66, 81, 82, 974, 976	INAO - Délégation territoriale Occitanie derogbiotocc@inao.gouv.fr 697 avenue Etienne Méhul – CA Croix-d'Argent – 34070 MONTPELLIER

⚠ Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (remplissez-le intégralement).

Nom de votre organisme certificateur :

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

*
* *

Cadre réservé à l'INAO :

Date de réception de la demande :

Date de réception de la demande complète :